



AMa

DECISION N° 321

COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

« CONTRAT D'ENGAGEMENT - PARTICIPATION A LA FETE DE LA MUSIQUE DU 22 JUIN 2024 - V. PIERREL »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la collectivité d'organiser la Fête de la Musique le samedi 22 juin 2024,

Le Maire,

DECIDE

De signer avec Monsieur Victor PIERREL, représentant le groupe Johnny Jangle, un contrat fixant les modalités de leur intervention lors de la Fête de la Musique le 22 juin 2024.

Le groupe Johnny Jangle assurera une représentation d'une durée d'une heure et demie, de 20h30 à 22h00.

Le coût de cette prestation s'élève à 180 euros.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Pompey, le 22 juin 2024

Le Maire



Laurent TROGRILIC

Publié électroniquement ou notifié le 5.7.24
Transmis à la Préfecture le 5.7.24